L'encre rouge

Bulletin d'information du Parti du Travail genevois

Nouvelle série, n° 44 janvier 2019

Pour le progrès social, votez OUI aux deux initiatives du Parti du Travail le 10 février !

Le 10 février 2019, le peuple genevois sera appelé à se prononcer sur deux initiatives populaires cantonales lancées et déposées par le Parti du Travail, avec ses seules forces, qui répondent à une véritable urgence sociale, qui proposent un réel progrès, pour une politique de la santé au service de toutes et tous, et non du profit de quelques uns.

Il s'agit de l'initiative « pour le remboursement des soins dentaires » et de celle « pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social », qui ont rencontré un réel succès populaire – preuve du fait qu'elles répondent à une aspiration populaire véritable – puisqu'elles furent déposées avec respectivement 18'000 et 14'000 signatures, récoltées avec les seules forces des militants du Parti du Travail. Bien que l'avenir ne puisse bien sûr jamais être certains, nous sommes convaincus que la victoire est possible, pour nos deux initiatives.

Nos deux initiatives s'inscrivent dans la même logique : une politique de la santé publique, au bénéfice de toutes et tous, plutôt que sa privatisation au seul profit d'une minorité. L'initiative pour le remboursement des soins dentaires répond à une véritable urgence sociale, et vise à corriger une choquante anomalie du système suisse de santé. Les soins dentaires ne sont en effet pas remboursés dans le cadre de l'assurance de base – alors que l'on ne parvient pas à saisir selon quelle logique les dents ne feraient pas partie du corps et que leur santé serait moins importante que celle d'autres de ses parties – et sont de fait assumés à près de 90% par les ménages. Or les frais des dentistes sont hors de portée pour les classes populaires. De fait, beaucoup trop de gens renoncent à se faire soigner les dents, par manque de moyens. C'est pourquoi nous proposons une assurance obligatoire, financée selon le modèle juste et éprouvé de l'AVS, qui permettra de garantir un système solidaire, donnant accès à toutes et tous aux soins dentaires, faisant payer chacun proportionnellement à ses moyens.

L'initiative pour une caisse maladie publique vise à répondre à une autre urgence de même nature : le système même de la LAMAL, ce cartel de caisses privées auxquelles il est obligatoire de s'affilier et qui doivent fournir les mêmes prestations, mais qui, quoiqu'elles en disent, ne visent que le profit pour but. Un système reposant sur le lobbysme et des liens malsains avec les élus aux chambres fédérales, confinant à une forme de corruption légalisée. Un système devenu insoutenable. Depuis l'instauration de ce système, les primes augmentent de plus en plus, et à Genève plus qu'ailleurs, atteignant désormais des sommets insupportables pour les classes populaires et moyennes. Et plus personne ou presque n'ose affirmer que cette hausse est proportionnelle à celle des coûts de la santé. Il est largement admis qu'elle est bien supérieure, comme le fait que les caisses privées accumulent des réserves disproportionnées, et qui finissent ensuite on ne sait trop où.

Comme aucune solution ne semble se dessiner au niveau fédéral dans un avenir proche, et qu'il n'est pas possible d'attendre, le Parti du Travail propose une solution qui certes ne serait pas La solution miracle, mais qui aurait en tout cas le mérite d'en être une : une caisse maladie publique cantonale, qui serait certes soumise à la concurrences des caisses privées et aux contraintes de la LAMAL, mais qui aurait en tout cas l'avantage d'être publique, transparente, ne visant aucun but lucratif, et au seul service de ses assurés. Ce serait surtout un premier pas vers la sortie du système justement discrédité des caisses privées, vers un système entièrement public et social auquel nous aspirons.

Comme l'a dit Bertolt Brecht, « Parce que les choses sont ce qu'elles sont, les choses ne resteront pas ce qu'elles sont ». Ce mois de février 2019, nous avons la possibilité d'obtenir une avancée sociale réelle par notre lutte.

Alexander Eniline

OUI à l'initiative pour le remboursement des soins dentaires !

Texte de l'initiative

Projet de loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00)

Art. 171, al. 4

Soins dentaires

1. L'Etat met en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base ainsi qu'un dispositif de prévention en matière de santé buccodentaire.

2. Le financement de l'assurance des soins dentaires de base est assuré pour les personnes cotisant à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale.

Pourquoi une initiative sur les soins dentaires ?

Le remboursement des soins dentaires est une question de justice sociale et de santé publique. Cette initiative poursuit deux objectifs. Premièrement, il s'agit de réduire fortement le coût des soins dentaires dans le budget des salariés. Deuxièmement, l'initiative permet un accès réaliste aux soins dentaires à tous. En effet, selon le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard, la situation est alarmante : « les inégalités sociales jouent à plein et la santé dentaire des populations défavorisées du canton correspond à celle des habitants des pays en voie de développement ». Il en va de même pour le canton de Genève. Pire : en amélioration constante jusqu'en 1994, la santé dentaire des enfants se dégrade depuis. De fait, la constitution genevoise, censée garantir un droit et un accès équitable à des soins de qualité, n'est pas appliquée.

Prévenir plutôt que guérir

L'initiative propose un renforcement de la prévention. On a pu constater que plus d'un tiers de la population genevoise n'a pas été examiné par un dentiste, dont beaucoup pour des raisons financières. Par conséquent, soutenir la prévention permettra à long terme de réduire les coûts de la santé. Assurer un accès à la santé à toutes et tous

Une étude parue dans la Revue médicale suisse (RMS, septembre 2009) a mis en évidence la discrimination sociale devant la maladie provoquée par les difficultés d'accès aux soins et à la prévention. Il existe ainsi un lien entre le statut social et éducatif (SSE) de la population et les risques de maladies parodontales. Il est démontré que l'inclusion des patients dans un système d'assurance améliore l'accès aux soins et diminue les prescriptions médicales.

Qui sera concerné par cette initiative ?

L'ensemble de la population résidente genevoise va bénéficier de cette initiative. A l'instar du précédent de l'assurance-maternité genevoise, une clause, exigeant un séjour d'au moins trois mois dans le canton, empêchera un tourisme cantonal ou frontalier en matière de santé dentaire.

Soutenir le budget des ménages

L'initiative permet d'alléger le budget des ménages. Aujourd'hui, les factures pour les soins dentaires sont acquittées à près de 90% par les ménages, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Une facture de dentiste peut alourdir rapidement le budget du mois. Dans certains cas, ces factures poussent dans la précarité de nombreux foyers genevois.

Les soins dentaires à eux seuls représentent la part la plus importante des frais de santé d'un ménage, soit plus de 20%, toujours selon l'Office fédéral de la statistique. Ce qui représente davantage, en comparaison, que la part de frais pour les soins en homes médicalisés (EMS notamment), les soins des hôpitaux (soins en interne et soins ambulatoires cumulés), ou les soins en cabinets médicaux. Chaque personne doit ainsi dépenser (en plus des frais d'assurances) plus de 450 francs par année en moyenne à cet effet, indépendamment de son revenu. A titre d'exemple, pour un ménage de quatre personnes disposant d'un revenu de 7 000 francs par mois, les frais dentaires seuls représentent ainsi déjà plus de 2% du salaire.

Comment financer le remboursement des soins dentaires ?

L'initiative prévoit un financement équitable, en se référant au système de la faculté contributive tel qu'il est prévu dans l'AVS. A cet égard, il n'a rien d'innovant. Preuve en est qu'en 2000, avant la mise en place de l'assurance-maternité fédérale, le canton de Genève instituait une assurance-maternité cantonale avec un mode de financement identique à celui proposé par l'initiative. Actuellement, les ménages assument seuls les dépenses. L'initiative met à contribution également les très hauts salaires et les entreprises. Par conséquent, les ménages et la classe moyenne verront leurs budgets s'alléger.

Un projet créateur d'emploi et écologique

Depuis une dizaine d'années, se développe un tourisme dentaire, notamment en Hongrie. Cette nouvelle pratique, évoquée par plusieurs médias suisses, est engendrée par des prix souvent prohibitifs des soins incitant des patients à des séjours à l'étranger pour accéder à des soins à bas prix. Cette initiative tend à garantir le soin et l'emploi dans notre région.

Pour une santé publique et non privatisée

Les privatisations des services publics, notamment de la santé, n'ont conduit qu'à des impasses. La présente initiative est le reflet de la volonté de limiter l'emprise du secteur économique privé, sans véritable contrôle, et de rendre à la fonction publique sa véritable vocation.

Actuellement, les caisses-maladie proposent des assurances complémentaires privées pour le remboursement des soins dentaires. Les profits réalisés par ces assurances complémentaires participent à la privatisation de la santé et à défendre un système inéquitable. Soutenir l'initiative permettra à coup sûr d'affaiblir le poids politique des caisses-maladie. Quant au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, défendent-ils la santé des Genevois et Genevoises ou les profits des caisses-maladie ? Par cette initiative, c'est à la population genevoise de reprendre le contrôle.

Pour toutes ces raisons, le comité d'initiative appelle les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 10 février 2019.

Pourquoi certains dentistes s'opposent à l'initiative ?

La Fédération Romande des Consommateurs a montré des disparités alarmantes entre les cabinets en effectuant plusieurs tests en 2015. Aussi, certains dentistes surfacturent pour assurer des salaires confortables. Ainsi, ils craignent la transparence qu'implique l'assurance. De plus, ils devront réduire leurs tarifs à ceux des assurances sociales. Actuellement, ils peuvent facturer jusqu'à87% plus cher pour une personne privée que pour une assurance. Or, si la population genevoise était facturée au prix des assurances, nous économiserions des dizaines de millions.

Organisations qui appellent à voter OUI au remboursement des soins dentaires :

- Les Socialistes
- Les Verts
- Ensemble à Gauche
- Comité d'initiative : Pour le remboursement des soins dentaires
- Association Culturelle Musulmane Meyrinoise
- CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale
- Comité de soutien : « OUI au remboursement des soins dentaires »
- Commission Contributive Citoyenne Genève
- Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social (DAL)
- Des terres pour nos paysan-ne-s – Stop mitage OUI
- Fondation Islamique et Culturelle d'Ahl-el-Beit (FICA)
- Jeunes POP – Parti du Travail
- Jeunes Vert-e-s
- Jeunesse Socialiste Genevoise
- La section communale du PS genevois
- Les Verts – sections communales
- Parti du Travail
- SIT - Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs
- solidaritéS
- solidaritéS groupe féminismeS
- solidaritéS JEUNES
- SSP, syndicat des services publics
- UNIA
- Union des Organisations Musulmanes de Genève
- verts-ge.ch

OUI à l'initiative pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social !

Texte de l'initiative :

Projet de loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00)

Article unique Modifications

La constitution de la République et canton de Genève est modifiée comme suit : Art. 172, al. 4 (nouveau)

4 Le canton est doté d'une caisse d'assurance maladie et accidents au sens du droit fédéral, ayant pour mission de garantir une couverture de soins complète. Cette caisse est constituée sous forme d'établissement public autonome, sous la dénomination « caisse cantonale d'assurance maladie et accidents à but social », et offre les prestations d'assurance maladie et accidents de base, telles que définies par le droit fédéral.

Argumentaire :

L'initiative « Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social » a été déposée par le Parti du Travail, avec plus de 14 000 signatures à l'appui, pour répondre à un problème grave et urgent, qui fait l'objet d'une exaspération populaire croissante. Le système d'assurance- maladie défini par la LAMal, et laissé entre les mains de caisses d'assurance privées, est devenu intolérable. Chaque année, lesdites caisses nous infligent des augmentations de primes records, si bien que ces primes ont plus que doublé depuis l'introduction de la LAMal et atteignent aujourd'hui à Genève des montants proprement insoutenables. Le scandale des primes payées en trop par les assurés genevois n'a même pas enrayé la hausse des primes dans notre canton. Et pendant ce temps, les assureurs ont rechigné par tous les moyens à rembourser quoi que ce soit. Visiblement, il est facile de se servir dans la poche des assurés, mais trop compliqué de rendre l'argent...

On nous dit que cette hausse est rendue inexorable du fait de celle des coûts de la santé. Mais alors quid des primes payées en trop par les assurés genevois ? Et que dire alors des mirobolantes réserves des caisses, soit 8,4 milliards de francs, et 3,8 milliards de plus que ce qui est exigé par la loi ? Au fond, plus personne ou presque ne croit à la fable des assureurs sur les coûts de la santé, même si les autorités fédérales font preuve d'une complaisance révoltante à leur égard. L'opacité de la comptabilité des caisses privées, la déconnexion évidente entre la hausse des primes et celle des coûts de la santé est aujourd'hui largement reconnue, y compris par le Conseil d'Etat et une partie de nos adversaires. Des primes aussi mirobolantes ne changent pourtant rien au fait que, d'après une étude mandatée par le site Comparis, les Suisses sont ceux qui payent le plus au monde de leur poche pour leurs dépenses de santé... Ce scandale est le fruit empoisonné de la privatisation de ce qui devrait être un service public, le fait de livrer notre santé à des sociétés à but lucratif. Car, même si elles ont légalement l'interdiction de réaliser des profits dans l'assurance de base, nul ne doute qu'elles y trouvent leur intérêt. Car pourquoi des sociétés à but lucratif s'accrocheraient-elles autant à un segment d'activité si elles n'y avaient pas un évident intérêt financier ? Sans cela, pourquoi payeraient-elles des élus fédéraux pour faire du lobbying pour leurs intérêts ? Nous avons récemment appris que certaines caisses privées rémunèrent des élus fédéraux 2000 francs par jour (!)

pour « réfléchir ». Cela est-il simplement tolérable ?

Pourquoi une caisse publique cantonale ?

Le Parti du Travail estime que cette situation intolérable n'a que trop duré, et qu'il convient d'y mettre un terme sans attendre. C'est pourquoi nous proposons une solution qui peut être mise en place sans délai au niveau de notre canton : une caisse d'assurance maladie et accidents publique à but social. Certes, ce ne serait pas la solution miracle. Une telle caisse serait de fait soumise aux contraintes de la LAMal et en concurrence avec les caisses privées existantes. Les contraintes de compatibilité avec le droit supérieur limitaient drastiquement nos options pour une initiative au niveau cantonal.

Malgré tout, une telle caisse publique aurait de nombreux avantages. Elle serait transparente, à but social, non liée aux intérêts lucratifs d'un groupe privé, ne pourrait pas transférer l'argent des assurés indûment prélevé dans les réserves d'un autre canton ou Dieu sait où. Elle aurait de ce fait la possibilité de faire un meilleur travail pour des primes moins élevées. Elle fournirait une alternative intéressante pour tous ceux qui ne veulent plus avoir affaire aux caisses privées.

Elle n'aurait pas de frais de lobbying, de publicité, de bureaux luxueux, de salaires mirobolants à assumer. Caisse publique, elle pourrait être contrôlée sans problème par la Cour des comptes, et pourrait être supervisée par un conseil d'administration accueillant, pour une garantie de contrôle démocratique, des représentants du Grand Conseil en son sein. En outre, l'Etat a déboursé en2017 plus de 300 millions de francs à titre de subsides pour les assurés qui ne sont pas en mesure d'acquitter les primes surévaluées que les assureurs privés demandent. Ne serait-il pas préférable de verser cette somme à une caisse publique, sur laquelle l'Etat a un contrôle, plutôt que la voir peut-être disparaître Dieu sait où dans la comptabilité hermétique d'une caisse privée ? Sans parler du problème que les caisses privées refusent parfois de rembourser des soins, pourtant vitaux, à des assurés qui n'arrivent pas à payer leurs primes.

Une initiative complémentaire à d'autres

Nous ne sommes pas les seuls à nous engager sur cette problématique, nous ne l'ignorons pas et nous le saluons. Nous avons du reste participé au lancement de l'initiative cantonale pour un plafonnement des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu, et soutenons les initiatives pour la liberté d'organisation des cantons et pour un parlement indépendant des caisses d'assurance-maladie. Notre initiative n'est nullement en contradiction avec ces projets, et leur est au contraire complémentaire. Elle aurait toutefois l'immense avantage de pouvoir être mise en place sans délai au plan cantonal, sans attendre qu'une solution se dessine au plan fédéral.

Pour toutes ces raisons, le comité d'initiative appelle les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 10 février 2019.

Organisations qui appellent à voter OUI à une caisse maladie publique :

- Comité d'initiative : Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social
- Association Culturelle Musulmane Meyrinoise
- CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale
- Commission Contributive Citoyenne Genève
- Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social (DAL)
- Des terres pour nos paysan-ne-s – Stop mitage OUI
- Jeunes POP – Parti du Travail
- Jeunes Vert-e-s
- Jeunesse Socialiste Genevoise
- Parti évangélique Genève (PEV)
- PCD / PBD Genève
- SIT - Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs
- UNIA
- Union des Organisations Musulmanes de Genève
- Vert'libéraux

Quelques chiffres :

- 14,5% des Genevoises et Genevois renoncent à des soins médicaux pour raisons financières
- Mais 30% parmi celles et ceux qui gagnent moins de 3'000,- par mois le font
- 74,2% de ces renoncements concernent les soins dentaires
- 1 personne sur 5 vivant en région lémanique a renoncé à des soins dentaires pour raisons financières
- Les caisses maladie privées ont reçu 800 millions de trop en 2018. Les primes pour 2019 n'en augmentent pas moins
- Pourtant, les réserves des caisses maladie présentaient déjà 2 milliards d'excédents en 2017
- Un homme malade du SIDA est décédé aux Grizons car sa caisse maladie refusait de payer son traitement en raison de ses dettes
- La directrice de la CSS, Mme Philomena Colatrella, a proposé d'augmenter la franchise maximale à 10'000 francs
- Il faut dire que cette dame est plutôt bien payée pour son travail : 743'766 francs bruts par an
- Ignazio Cassis, lui, était payé 180'000 francs par an par Curafutura, faîtière des caisses maladie, avant son accession au Conseil fédéral

Loi sur la laïcité ou islamophobie ?

La nouvelle loi sur la laïcité, qui sera votée le 10 février 2019 suite à un référendum, risque de faire couler beaucoup d'encre. En effet, l'article de loi permettant au Conseil d'État de restreindre ou d'interdire, sur le domaine public, dans les bâtiments publics, y compris les bâtiments scolaires et universitaires, le port de signes religieux ostentatoires est perçu comme un danger par les femmes musulmanes. Ces dernières pourraient, sur un coup de tête du Conseil d'État, se voir interdire, par exemple, d'enseigner les maths avec un voile sur la tête. Ironie de l'Histoire : au XIIème siècle, l'un des pères-fondateurs de la pensée laïque, Ibn Rochd de Cordoue, dit Averroès, était de confession musulmane.

Sur les réseaux sociaux, comme en littérature ou à la télévision, critiquer l'Islam est devenu une discipline à la mode. Un grand nombre de blogs et de livres y sont, par ailleurs, entièrement consacrés. Ils insistent sur la cruauté de certains pays musulmans et sur le terrorisme en attribuant ces travers à l'Islam. Munis de leur « liberté d'expression » sacrée, ces gens « osent » dire des choses, telles que nous serions en train de subir une « islamisation » qui, à terme, « mènera notre grande civilisation occidentale à la perte de son identité et nous plongera dans la terreur ». Du déjà-vu dans certains anciens documents de la police genevoise, qui, à une certaine époque, luttait contre l'« enjuivement »...

Or, ces théories ne se vérifient pas lorsque l'on s'intéresse aux chiffres. En effet, avec 42.8 % de la population, les personnes sans confession occupent la 1ère place suivis par 31.7 % de catholiques, puis, très loin derrière, les 7.7 % protestants, puis les autres communautés chrétiennes avec 6.9 %, la part de musulmans, quant à elle, tourne autour de 6.6 % de la population, la communauté juive fait 2 % et les autres religions réunies pèsent 2.3 %. Avec une belle majorité de chrétiens, nous sommes, là, bien loin de l'invasion dénoncée par les vociférations de ces « critiques » de l'Islam qui pullulent dans les librairies, les blogs, à la télévision, la radio, dans les journaux…

confessions religieuses à Genève

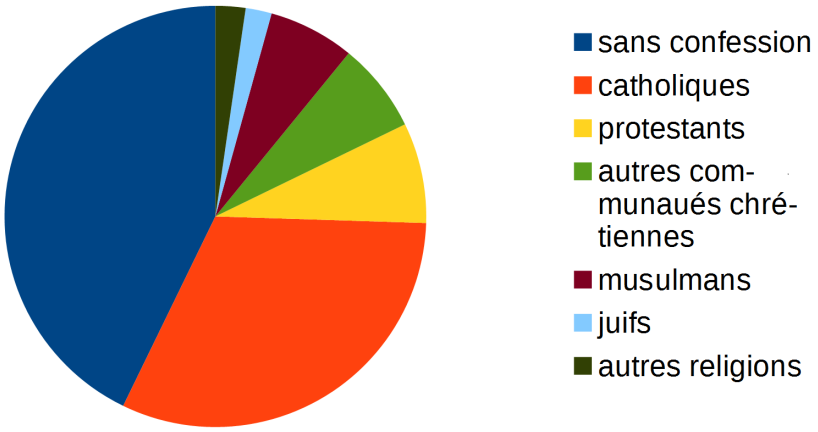

Par ailleurs, le principal argument des défenseurs de cette loi, c'est que le port du voile serait incompatible avec le principe même de laïcité. Ce qui m'a rappelé qu'étant enfant, élevé en athée de surcroît, à l'école publique, notre bon système scolaire laïque nous apprenait des chants de noëls en latin bien catholiques et nous avions même eu droit, plus tard, au Cycle d'Orientation, à la lecture d'un passage de la Torah en hébreu par un de nos camarade, kippa sur la tête. Nous l'avions écouté avec toute l'attention que des pré-adolescents peuvent accorder à un texte dans une langue qui leur est étrangère. Toutefois, nous n'avions aucune raison de douter de la laïcité de l'école publique, car on y enseigne la méthode scientifique, qui n'a aucune raison de nier l'existence des différentes fois religieuses et a même le droit d'en remettre les préceptes et coutumes, parfois barbares, en question.

En outre, montrer systématiquement le voile du doigt pour illustrer l'oppression de la femme, n'est pas dans l'intérêt de la grande majorité des femmes dont les symboles d'oppressions sont légions : maquillage, talons-aiguilles, collants, produits de beauté, etc... Dans cette campagne, la femme musulmane se retrouve à nouveau transformée en objet de discours politiques dont elle se retrouve quasi-totalement dépossédée. Les quelques rares femmes qui osent porter le voile en politique ne sont que trop rarement consultées par les médias et le plus souvent par des islamophobes notoires (que la commission fédérale contre le racisme préfère qualifier de racistes anti-musulmans). C'est donc pour combattre ce racisme que je voterai NON à la loi sur la laïcité comme le recommande la majorité des camarades de la section cantonale genevoise du Parti Suisse du Travail.

Contribuable N° :302.79.1670 – 1

Vu de mon hêtre

Vu de mon être, beaucoup trop s'emportent ... craient des intrigues sur un bizarre dessein animé ... Il en faut peu pour être peureux ! Surtout pour certains Kaa ... Depuis quand le voile d'une musulmane fait-il une douane ? Pour rester unis, le Parti du Travail vous recommande de voter NON le 10 février 2019 à la loi sur la laïcité de l'État.

Jean-David Christinat

membre du comité directeur du Parti du Travail

Allongement de la durée de retard des trains et manque de mécaniciens - Interpellation de Denis de la Reussille au Conseil National

Texte déposé

Ces dernières années le nombre de retards de trains a fortement augmenté et la durée desdits retards s'est allongée. Nous pouvons entendre sur les quais de gare les passagers se plaindre de plus en plus et de manière de plus en plus virulente. Notre compagnie nationale, autrefois réputée pour sa ponctualité, voit ainsi son image s'écorner. Le syndicat du personnel des transports (SEV) dénonçait en 2015 déjà l'allongement de la durée des retards et des blocages de train lors des pannes sur le réseau. L'allongement de la durée des retards s'explique par le manque de mécaniciens mobilisables, ce que les CFF ont reconnu en novembre 2017. Pourtant le programme d'économies RailFit 20/30 vise la suppression de 1400 emplois d'ici 2020, ce qui est tout à fait incompatible avec le maintien d'un service publique de qualité. Nous demandons que le Conseil fédéral, propriétaire avec la population suisse des CFF, s'assure que les moyens nécessaires seront mis à disposition pour que la qualité de ce service publique soit restaurée le plus rapidement possible.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral entend-il s'assurer que les CFF vont continuer à assurer leur mission de service publique ?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que les retards et les pannes à répétition sont liés notamment au manque de mécaniciens ?

3. Fort de ce constat, le Conseil fédéral ne devrait-il pas inciter les CFF à engager du personnel plutôt que de prévoir des licenciements ?

Des mesures préventives efficaces pour lutter contre les effets pervers des systèmes à guidage vocal. La santé des travailleurs passe avant les profits ! - Postulat de Denis de la Reussille (PST-POP) au Conseil National

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport qui présente des mesures efficaces destinées à prévenir les risques de l'usage des systèmes à guidage vocal. Ces mesures n'ont pas vocation à être appliquées seulement sur une base volontaire de la part des employeurs mais doivent avoir un caractère contraignant.

Développement :

L'usage des systèmes à guidage vocal s'est multiplié de manière exponentielle dans les entreprises actives dans le secteur de la logistique, et constituent désormais l'outil de travail principal de quelques 3000 travailleurs suisses en entrepôt. Il est demandé au travailleur de porter un casque, un microphone et un ordinateur sans fil à la ceinture, de naviguer dans l'entrepôt au gré des codes indiqués vocalement par le système (environ toutes les quinze secondes !), de saisir les charges dans la zone indiquée et de confirmer oralement à l'appareil les actions effectuées. Le système enregistre et centralise toutes les informations confirmées par les travailleurs auprès du logiciel de gestion de l'entrepôt au moyen d'une fréquence de radio locale. Si les gains en termes de productivité sont mis en exergue par les vendeurs de ces systèmes et les employeurs, cet accroissement de la productivité se passe au détriment de la santé des travailleurs, comme l'indiquait déjà en 2009 un rapport de l'Institut national de recherche et de sécurité (France), ainsi qu'une enquête universitaire de Médecine et santé au travail en 2008. En effet, en raison de l'augmentation de la cadence et de la quantité des charges soulevées ainsi que du port constant de l'appareil durant la journée de travail, les préparateurs de commande sont particulièrement exposés à des risques d'ordre physique (lombalgies, troubles musculosquelettiques, déficience auditive voire inaptitude auditive, maux de tête, fatigue, exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques). Enfin, au lieu de s'adonner à des tâches diversifiées, les préparateurs de commande sont désormais astreints à ne s'adonner exclusivement qu'à une seule tâche routinisée. Le lien social et les relations de travail s'en trouvent donc sensiblement affectées : le système à guidage vocal isole à l'excès les préparateurs en rompant toute possibilité de dialogue entre collègues, et en réduisant drastiquement le nombre de passage au bureau préparateur, renforçant ainsi "l'effet de robotisation".

Postulat déposé le 27.09.2018 et rejetté par le Conseil National le 14.12.2018

Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement- Prise de parole de Denis de la Reussille au Conseil National

L'initiative populaire "Davantage de logements abordables", portée entre autres par l'Asloca et soutenue par plusieurs partis politiques, dont le Parti Ouvrier Populaire auquel j'appartiens, a été déposée le 18 octobre 2016 avec près de 105 000 signatures valables. Si l'Asloca a estimé nécessaire de lancer une telle initiative, c'est bien qu'il y a urgence.

En effet, si, jeunes collégiens, dans les années 1970 et 1980 nous apprenions en cours d'économie que la part du loyer ne devait pas excéder 20 à 22 pour cent du revenu mensuel, force est de constater qu'aujourd'hui, pour bon nombre de familles de certaines régions de notre pays, on s'approche plutôt des 35 voire 40 pour cent du salaire. En tenant compte, en plus, de l'importante charge que représentent les cotisations à l'assurance-maladie pour bon nombre de familles - et pas seulement pour celles issues des classes populaires -, la situation n'est tout simplement plus tenable. Dans un tel état de crise, qui dure depuis plusieurs années, l'Etat se doit d'intervenir. Dans son commentaire de l'initiative, le Conseil fédéral parle de permettre à toutes les couches de la population de satisfaire d'une manière appropriée ce besoin élémentaire qu'est le logement. Permettez-moi d'affirmer avec force que le logement n'est pas un simple besoin, même élémentaire, mais un droit inscrit en tant que tel dans notre Constitution. Alors que le taux de pauvreté ne cesse d'augmenter en Suisse - plus de 600 000 pauvres et plus de 160 000 "working poor" à fin 2016 selon l'Office fédéral de la statistique -, il me semble que 10 pour cent de logements à loyers abordables correspondent justement à ce que le Conseil fédéral désigne comme "une manière appropriée". Assurer à l'ensemble de la population de notre pays, particulièrement aux plus pauvres et aux plus démunis, la possibilité de se loger dans des conditions acceptables et abordables me semble faire partie des tâches et responsabilités de nos pouvoirs publics.

Dans son argumentation, le Conseil fédéral évoque aussi un surcroît de travail administratif pour les cantons et la Confédération en cas d'acceptation de l'initiative, ajoutant qu'une telle surcharge de l'Etat n'est pas défendable compte tenu de la situation des finances publiques. Non seulement cet argument me laisse songeur, mais il représente aussi une manière plus que douteuse de se moquer d'une partie de la population - en l'occurrence la plus fragile - en lui disant qu'on ne peut pas l'aider parce que cela entraînerait trop de frais administratifs.

On croit rêver ! Comme le demande l'initiative, il ne s'agit pas seulement de construire, mais également de s'assurer du maintien du parc de logements à loyer modéré existant en évitant que des travaux d'assainissement promus par les pouvoirs publics n'entraînent la perte de ces logements. C'est donc une manière de lutter contre la spéculation immobilière.

Les nombreuses initiatives en matière de politique du logement dans les villes et les communes ainsi que la densification urbaine mènent à l'émergence de nouveaux promoteurs immobiliers sans but lucratif. De nombreuses coopératives existantes ont en outre un besoin considérable de rénovations, c'est pourquoi l'augmentation de la dotation du fonds de roulement est indispensable. Un crédit-cadre de 375 millions de francs nous semble être raisonnable.

Loyers inabordables voire abusifs et augmentations constantes des primes de l'assurance-maladie sont pour les classes populaires et la classe moyenne une véritable bombe à retardement. Aujourd'hui, occupons-nous de créer les conditions pour des logements à loyer abordable.

En conclusion, nous soutenons avec conviction cette initiative populaire et le crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement.

Billag. Remboursement de la TVA - Question déposée par Denis de la Reussille (PST-POP) au Conseil National

Texte déposé :

Suite à une longue procédure, la TVA perçue indûment sur la redevance radio/TV devra être remboursée par l'OFCOM à tous les ménages qui ont trop payé. Selon les premières estimations, c'est un montant compris entre 50 et 70 francs qui devrait être restitué.

Le département fédéral de la communication, qui doit préparer une base légale à cet effet, peut-il nous indiquer la durée de la procédure, et donc à quel moment le remboursement pourrait être effectué ?

Reponse du Conseil fédéral :

Le remboursement forfaitaire à tous les ménages exige la création d'une base légale. Le DETEC est actuellement en train de préparer cette base légale et prévoit de la soumettre au Conseil fédéral durant le premier trimestre 2019. Si le Parlement traite rapidement le projet, le remboursement pourrait avoir lieu début 2020

solidarité avec la révolution vénézuélienne - Le PST-POP soutient le processus de paix du COSI

Le 01.12.2018, Carolus Wimmer, responsable des relations internationales et membre du Comité central (CC) du PC Venezuela, a adressé ses salutations militantes au CC du PST-POP. Les camarades suisses ont reçu des informations de première main sur la situation dans le pays attaqué par l'impérialisme à plusieurs niveaux. Depuis 20 ans, le Venezuela essaie de suivre sa propre voie et depuis 20 ans, l'impérialisme, américain en particulier, tente en vain d'éliminer cet exemple d'alternative. Selon le PC Venezuela, le gouvernement actuel fait une bonne politique sociale, mais comme on peut le voir au Brésil, par exemple, cela ne suffit pas, selon le camarade ; il faut nommer les problèmes existants et faire preuve d'autocritique. La révolution doit se poursuivre et le capital doit être privé de pouvoir, dit Carolus Wimmer.

En Europe, beaucoup d'ignorance et de désinformation à ce sujet est répandu de la part des médias bourgeois. Le PST-POP continuera à soutenir le processus révolutionnaire au Venezuela, à briser le cercle des mensonges et des diffamations et à œuvrer pour la fin du blocus impérialiste. A cet effet, le CC du PST-POP a décidé à l'unanimité le 1.12.2018 d'adhérer au "Réseau européen de solidarité avec la révolution bolivarienne", fondé le 13 octobre 2018, auquel appartiennent déjà plus de 70 organisations européennes.

Lors de sa réunion de septembre 2018, le Comité central le PST-POP a décidé de lancer une campagne de collecte de fonds pour soutenir le travail de paix au Venezuela, "Soutenez la paix au

Venezuela ! Financons un-e agent-e de la paix du COSI pour un an." Lors de cette réunion, Gavriel Pinson, président du PST-POP, a pu remettre un premier don de 900 CHF à Carolus Wimmer, également actif au sein du COSI, Comite de Solidaridad Internacional y Lucha por la Paz. Le combat continue.

Solidarité avec Anni Lanz

C'est avec colère et indignation que la direction du Parti suisse du travail - Parti ouvrier et populaire (PST-POP), réunie le 15 décembre 2018 à Berne, a rejeté la décision scandaleuse du tribunal de district de Brigg contre la militante des droits humains Anni Lanz.

La secrétaire politique de Solidarités sans frontières a été condamné le 6 décembre pour avoir "facilité l'entrée illégale en Suisse" (art. 116, al. 2 de la loi sur les étrangers). En février 2018, Anni Lanz avait aidé un jeune Afghan à rentrer en Suisse. L'homme avait été expulsé quelques jours plus tôt. Cela malgré les rapports médicaux recommandant que l'homme de 28 ans, qui avait fait plusieurs tentatives de suicide, ne soit pas renvoyé en Italie. Son état mental s'était grandement détérioré lorsqu'il a appris le décès de sa femme et de son enfant en Afghanistan. Néanmoins, les autorités compétentes en matière d'asile ont ordonné son retour en Italie en vertu du règlement de l'accord Dublin. Le centre pour demandeurs d'asile enregistrés (CAS) de Milan n'a pas été en mesure d'accueillir l'homme. Il a dû dormir dehors à moins 10 degrés. Quand Anni Lanz l'a appris, elle s'est rendue en Italie sans plus attendre. Elle l'a trouvé à la station de Domodossola, en hypothermie et avec des engelures sur le corps. Pour lui sauver la vie, Anni Lanz ne voyait pas d'autre solution que de le ramener en Suisse. Cependant, à la frontière de Gondo, elle a été arrêtée par la police. "Je savais que je me retrouverais dans une situation difficile sans connaître la solution. C'était un voyage dans l'inconnu. Je savais simplement que je devais l'aider ", a déclaré Anni Lanz au tribunal le 6 décembre. Le tribunal a condamné Anni à une amende de 800 francs et à payer les frais de justice de 1400 francs. Un scandale judiciaire, car la solidarité et l'humanité ne sont pas des crimes ! Criminelles et inhumaines sont ces lois qui permettent de condamner des actes comme ceux d'Anni Lanz. Peu avant l'anniversaire d'un étranger que le monde chrétien est censé célébrer de manière si contemplative, la Suisse officielle devrait se regarder dans le miroir et se demander : Comment le jugement contre Anni Lanz est-il compatible avec les valeurs chrétiennes auxquelles la Confédération suisse aime tant faire référence ?

Le PST-POP exprime son entière solidarité avec Anni Lanz et le jeune Afghan. Le PST-POP tient à la remercier pour son courage et ses actions exemplaires. Et une chose est aussi certaine pour nous que l'Amen dans l'Eglise : la Suisse a besoin de beaucoup plus de personnes comme Anni Lanz.

Parti suisse du Travail - Parti ouvrier et populaire, décembre 2018

Un budget 2019 de la Ville offert à la droite

Le groupe EàG a été le seul groupe du Conseil municipal à ne pas soutenir un budget 2019 qui déçoit très largement, à la fois les attentes d'une population de plus en plus précarisée par des inégalités sociales criantes, tout comme les attentes d'une partie grandissante de la population qui réclame des réponses sociétales d'urgence et en profondeur contre la dégradation de l'environnement.

Déjà le premier projet de budget présenté en septembre par le Conseil administratif (CA) était très éloigné de ces attentes et ne donnait aucune suite aux mots d'ordre de la campagne de votation qui le 4 mars de cette année avaient permis aux forces politiques de l'Alternative de gagner les 4 référendums contre les coupes budgétaires : « Non au programme de démantèlement social et culturel – Non aux attaques irresponsables contre la qualité de la vie – Non aux coupes dans les événements culturels populaires » (titres tirées de la brochure de votation municipale du 4 mars 2018). Genève, Ville sociale et solidaire … ?

Ce slogan sonne particulièrement creux avec un projet de budget établi dans le souci de plaire à une droite municipale qui a revu quelque peu à la baisse ses velléités en matière de coupes budgétaires suite aux échecs répétés dans les urnes. Selon la cheffe du Département des finances la rigueur budgétaire est aussi indispensable pour obtenir les notations AAA+++ des agences de notation comme Standard & Poor's pour l'octroi des taux avantageux pour les emprunts. Les taux d'emprunt particulièrement bas depuis des années dépendent toutefois beaucoup plus de l'énorme disponibilité d'argent sur les marchés financiers, et pour ce qui concerne la Ville de Genève, de l'énorme réserve de capital, notamment immobilier, dont elle dispose. La politique budgétaire restrictive du CA, produit depuis une bonne dizaine d'années des bonis de dizaines de millions de francs au bouclement des comptes. Alors que cet argent aurait pu servir à mener des politiques véritablement sociales, solidaires et écologiques dans beaucoup de domaines, il est versé aux banques pour le remboursement de la dette de la Ville (une dette dix fois plus petite de celle du canton).

Le projet de budget 2019 déposé en septembre par le Conseil administratif ne présentait aucune nouvelle mesure en matière de politique sociale ou environnementale, pas un franc de plus pour poursuivre l'objectif du 0,7% du budget pour la solidarité internationale, ni pour offrir un toit pendant toute l'année aux sans-abri ou encore pour améliorer l'accueil des migrantes. Pas un franc non plus pour assurer l'indexation 2019 des salaires ni pour financer la collocation des postes et des fonctions-types du personnel de la Ville. Les 9 millions nécessaires pour ces deux mesures touchant aux salaires du personnel n'ont été insérés par le CA dans le budget qu'au mois de novembre, à la suite des prévisions à la hausse des recettes fiscales du canton. De la sorte, le CA montrait que traitement du personnel ne correspond pas à un engagement prioritaire et exemplaire de la Ville en matière de partenariat social, mais qu'il le considère une variable d'ajustement budgétaire, rajoutée au budget suite à une amélioration imprévue des recettes. En agissant de la sorte, le CA offrait ces financements en pâture aux velléités de la droite de s'attaquer au statut du personnel.

Après la tentative avortée de coupe dans l'indexation des salaires en raison d'une maladresse lors d'un vote en plénière, la droite a finalement corrigé son tir pour couper les 3 millions prévus pour la réallocation des fonctions du personnel. La droite élargie a utilisé cet argent pour financer des mesures de politique sociale que la gauche municipale aurait dû réaliser depuis longtemps : l'accueil de nuit et pendant toute l'année des sans-abris, une subvention à l'achat de l'abonnement TPG pour les jeunes, l'engagement de personnel pour prolonger les heures d'ouverture des piscines.

Une gauche affaiblie par le scandale des notes de frais Le discrédit suite au scandale des notes de frais en Ville de Genève est énorme non seulement pour Guillaume Barazzone, le cas le plus emblématique des mauvaises pratiques révélées par la Cour des Comptes, mais pour l'ensemble du Conseil administratif, dont la responsabilité collective est engagée. Le dégât d'image politique est dévastateur notamment à gauche : quel crédit peut accorder une population qui peine à boucler les fins de mois à des représentants de la gauche qui gagnent des salaires largement supérieurs à 250'000 francs et qui n'hésitent pas à faire passer sous leurs frais professionnels l'achat d'un veston ou la facture pour un « brushing » avant le passage sur un plateau de télé ? Le groupe EàG participe activement à l'établissement de règles permettant de contrôler et limiter les frais professionnels. Une majorité du groupe a aussi entamé une réflexion sur le niveau de salaire qui serait adéquat pour les membres de l'exécutif. Nous sommes plusieurs à proposer le salaire médian (7'200 francs) pour 40 heures de travail hebdomadaire. Les deux coupes dans les revenus de chaque membre du CA adoptées à de très larges majorités dans le budget 2019 et soutenues par EàG sont la suppression des allocations

forfaitaires de 12'000 francs annuels et le supplément vie chère de 6'193 francs annuels. La réflexion concernant ces salaires La baisse annoncée des recettes fiscales Prenant prétexte de manière tout à fait populiste du scandale des notes de frais, pour « rendre aux contribuables l'argent indûment dépensé par l'exécutif municipal », le MCG et la droite ont finalement aussi introduit dans le budget 2019 une baisse du centime additionnel (le taux d'imposition communal) pour un montant de 165'000 francs. La baisse de 45,50 % à 45,49% du centime est infime mais le message politique que la droite a introduit dans le budget 2019 est clair, notamment en vue des pertes de dizaines de millions de recettes prévues avec la réforme fiscale des entreprises (RFFA) : la sera accompagnée d'une réflexion plus large sur l'échelle des salaires des fonctionnaires municipaux, en particulier pour réduire gestion budgétaire de la droite, y compris avec des baisses des recettes fiscales est tout à fait compatible avec l'introduction de nouvelles mesures de politique sociale.

La droite est bien partie dans la campagne électorale. Une politique de la gauche municipale, décrédibilisée avec le scandale des notes de frais et qui renonce, comme elle l'a fait avec le budget 2019, à des mesures très fortes et populaires de politique sociale, environnementale et culturelle à la hauteur des défis auxquels est confrontée une partie grandissante de la population, va vers le suicide sensiblement les écarts de revenus entre le bas et le haut de cette échelle.

politique. Le décor de l'effondrement risque d'être grandiose, à l'image des parquets précieux, des méga-lampadaires de cristal, des rideaux en velours rouge et des passementeries dorées d'une des plus grandioses et coûteuses réalisations de l'administration municipale en 2019 : l'Opéra rénové de la place Neuve.

Tobia Schnebli.

Conseiller municipal du groupe EàG en ville de Genève

Prise de position sur le débat budgétaire du 14 décembre

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chaque année à cette époque, le conseil municipal vote ou ne vote pas le budget pour l'année suivante ; et comme chaque année les débats se focalisent principalement sur l'augmentation des subventions sociales, sportives et culturelles et humanitaires pour une partie de ce conseil municipal et pour une diminution de ces mêmes subventions pour les autres.

Pour Ensemble à Gauche, peut nous importe d'avoir un AAA+++ ou je ne sais quelle note mirobolante comme évaluation par Standard and poor's, société qui se base sur la gouvernance des collectivités publiques entre autres, sur leur capacité financière notamment et peu sur le bien-être des habitants. A quoi cela sert–il d'avoir une bonne note, si une partie de la population ne peut pas boucler ses fins de mois, a des problèmes de logements et se trouve dans l'obligation de « mendier » des aides financières ou matérielles pour survivre.

La ville de Genève est riche, pas ses habitants, et le budget 2019 nous le montre ; en effet, elle doit prioritairement répondre aux besoins des plus défavorisés : et ça, ce n'est pas Standard and poors qui va l'évaluer. Bon le budget est à l'équilibre, mais si la Ville de Genève verse un peu plus à la solidarité internationale, pour enfin atteindre le 0,7 % auquel elle devrait parvenir d'ici peu, le résultat, selon certains, serait très grave, la note baisserait, et la Ville de Genève ne serait plus la meilleure, ou parmi les meilleures, parce que sa santé financière serait moins bonne et l'équilibre budgétaire serait en danger.

Mais le Conseil Administratif, avec ses revenus assez élevés, ses forfaits, et ses dépenses professionnelles ou personnelles mal maîtrisées, fait aussi baisser la confiance que les habitants leur accordaient. Bref, aujourd'hui, si la Ville de Genève veut redorer son blason, il faut qu'elle se rapproche de la population et qu'elle tienne ses promesses dans les domaines du social, de la culture pour tous, du sport, de l'égalité, salariale pour commencer, et de la lutte contre les discriminations en tous genres. C'est dans ce sens que le Groupe Ensemble à Gauche proposera des amendements afin de faire de ce budget, un budget de gauche, que nous pourrons voter sans regrets… Prise de position sur le débat budgétaire du 14 décembre

Hélène Ecuyer

cheffe de groupe EàG au Conseil municipal de la Ville de Genève

Grand Théâtre : un abus de pouvoir manifeste

Mesdames et Messieurs,

les PR-1314 et 1315, pour un montant total de plus de 6 millions pour deux subventions d'investissement et d'exploitation nous sont présentés comme découlant directement du retard des travaux de rénovation du Grand Théâtre.

Les retards pour "impondérables" du chantier du Grand Théâtre ont entraîné un besoin d'investissements urgents réclamés par le Conseil administratif sous forme de deux motions.

Ces retards ont été causés par des remontées d'eaux soit disant non prévisibles lors des travaux en sous-sol dans et autour des fondations du bâtiment.

Il s'agirait d'un impondérable.

La bonne blague.

Car il s'agit au contraire d'un événement parfaitement prévisible. La nappe phréatique se situe environ 5 m sous les trottoirs au niveau de la Place de Neuve, vous pouvez le trouvez sur le net. Le sous-sol du Grand Théâtre est bien plus profond, abritant au niveau -1 la cantine du personnel et la cuisine et, à des niveaux encore inférieurs, les vérins hydrauliques pour monter et descendre la scène.

D'autre part ce lieu est au pied d'une colline et du parc des Bastions, et l'eau a généralement tendance à couler naturellement du haut vers le bas, en outre une partie du Grand Théâtre (GT) se trouve sur l'emplacement même des anciennes douves qui entouraient la ville et qu'on alimentait avec l'eau du Rhône et de l'Arve pendant des siècles, et enfin il est proche voisin de la plaine de Plainpalais, dont le nom vient du latin plana palus, qui signifie la plaine marécageuse.

Ne pas avoir de remontées d'eau à cet endroit aurait en réalité tenu du miracle.

Cet événement était parfaitement prévisible et n'aurait pas posé de problème particulier si M. Pagani avait prévu une marge sur le planning des travaux. Il ne l'a pas fait, sous la pression de - je cite : "la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre ", et c'est une erreur. Une erreur politique pas technique, en l'occurrence.

Une erreur qui a chamboulé la programmation de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre et qui, par conséquent nous coûte aujourd'hui 6 millions. Cela fait cher l'erreur...

Là il convient de préciser ce qui différencie les deux subventions : la PR 1315, qui concerne les frais de personnel et de production artistique, découle en effet des retards. Pour ce qui est de la PR-1314 qui concerne l'achat de matériel technique pour l'exploitation en double, il suffit de lire le 2ème paragraphe de la PR qui dit précise que dès 2015 il était prévu d'utiliser en parallèle le GT à la Place de Neuve et l'Opéra des Nations pour se rendre compte que c'est encore une blague.

La PR 1315 est donc un investissement non prévu dans le budget de départ, en d'autres mots c'est un dépassement.

Six millions c'est juste énorme : c'est sans doute beaucoup plus des sommes qui vont nous occuper lors de la prochaine séance du budget, où nous discuterons en gros de couper un peu ici, rajouter un peu là, etc...

Pour rappel ces 6 millions représentent plus que les coupes du budget 2016 qui furent soumises au referendum et dans lesquels figuraient entre autres, une coupe linéaire dans toutes les subventions culturelles, à l'exception notable des subventions pour le Grand Théâtre.

Six millions correspondent au prix de la rénovation d'un immeuble et représentent également plus que l'ensemble des subventions monétaires aux clubs sportifs, un seul million de plus suffirait pour arriver au 0,7% d'aide au développement, etc...

Alors la question est pourquoi faire ? que permettent ces 6 millions ? Eh bien, et c'est clairement expliqué, nous allons - ou pas - voter cette somme pour permettre de reprogrammer l'Anneau des Nibelungen de Monsieur Wagner en début d'année.

Alors et là je m'adresse en priorité aux contribuables qui nous regardent en ce moment, mais également à vous, très chers collègues, je vais donner quelques explications.

Le Ring est un ensemble de 4 opéras, qui sera présenté 3 fois au GT en février. Dans une reprise du spectacle qui a déjà été présenté 2 fois ces 5 dernières années. On parle donc en tout de 12 soirs, de 12 spectacles.

Six millions divisés par 12 donne un demi million par soir. C'est ce que cela nous coûte en plus-value ! Parce que, et ça aussi les contribuables doivent le savoir, une soirée de spectacle au GT coûte déjà à notre commune environ 1 million de subvention par soir. Avec cette plus-value on atteint un niveau de subvention de 1'000.- francs par place.

Cela pose évidement la question du choix et de la pertinence de cet investissement, et c'est quand même la fonction principale de

notre conseil municipal que de faire des choix d'investissement.

Or, dans le cas présent, ce choix a déjà été fait, cet argent est déjà dépensé avec la bénédiction du Conseil administratif. Ma collègue reviendra sur cet aspect.

Que le Conseil administratif prenne 6 millions et les dépenser avant de les demander au conseil municipal , c'est quand même bien plus discutable et dommageable que de se faire payer le taxi ou de se tromper quelques fois de carte de crédit.

Il s'agit en effet là plutôt de broutilles ou tout au plus de petits larcins.

Mais l'utilisation de ces 6 millions j'appelle cela un hold-up. Et non seulement c'est un hold-up, mais il est accompagné d'une véritable prise d'otages puisqu'on nous dit que si nous ne votons pas ces investissements ce sont les salaires des employé-e-s qui ne seront pas payés et ce dès maintenant.

La place du débat sur la pertinence de cet investissement ? Il n'y en a pas eu.

Alors non, cela ne va pas. Et nous vous invitons dans les conditions actuelles à refuser ces deux subventions, car si nous les votons nous cautionnons et validons des manières de faire qui sont pour nous totalement inacceptables, et nous dirons même plus : si nous acceptons de voter ces PR, nous nous disqualifions réellement, en acceptant de ne plus être que la chambre d'enregistrement des erreurs du CA.

Finalement j'entend déjà certain-e-s dire que nous opposons les différentes formes de culture les unes aux autres, la culture aux sports ou au besoin sociaux.

Non Mesdames et messieurs, nous demandons simplement, le plus simplement du monde, que le Grand Théâtre soit traité de la même manière que les autres lieux culturels, les investissements pour le Grand Théâtre soient traités comme n'importe quel autre investissement.

Et nous demandons que la Conseil administratif fasse son travail en nous faisant des propositions, pas en prenant des décisions et en nous les faisant valider par des prises d'otages.

Nous demandons enfin que nous, Conseillères et Conseillers municipaux, puissions faire notre travail d'arbitrage en ayant les moyens de soupeser réellement et politiquement les intérêts des uns et des autres.

Je vous remercie.

Morten Gisselbaek

Intervention au Conseil municipal du 4 décembre 2018

Il y a cent ans, l'assassinat de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht

Ce début d'année, nous commémorons une triste date de l'histoire du mouvement ouvrier. Le 15 janvier 1919, à Berlin, étaient assasinés Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht, les principaux leaders du nouvellement fondé Parti communiste d'Allemagne (KPD).

Leurs assassins étaient des hommes de main de Gustav Noske, membre du SPD (Parti social-démocrate d'Allemagne), ministre de la guerre dans le gouvernement du chancelier du Reich et président du SPD Friedrich Ebert.

Avec Liebknecht et Luxemburg, c'était la Révolution allemande que l'on assassinait, cette révolution des ouvriers et des soldats qui en novembre 1918 balayait le IIème Reich vermoulu, et qui transférait le pouvoir aux Conseils de soldats et d'ouvriers, pouvoir populaire et démocratique d'un type nouveau, cette révolution que les dirigeants sociaux-démocrates, trop heureux de parvenir enfin aux ors du gouvernement bourgeois, n'avaient fait semblant de rejoindre que pour la trahir, s'associant avec le commandement militaire, l'aider à armer la pire racaille réactionnaire au sein des Corps francs, pour au final noyer la révolution dans le sang, laissant ainsi une plaie béante où allaient croître les germes du nazisme.

Les noms de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht, leur dévouement et leur pensée révolutionnaire brilleront à travers les siècles – d'ailleurs l'œuvre théorique de Rosa Luxemburg a rarement été aussi digne d'intérêt – tandis que ceux d'Ebert et de Noske seront à jamais couverts d'opprobre.

La transition écologique est une nécessité !

Si nos gouvernements sont conscients et reconnaissent les atteintes indéniables et l'état de plus en plus alarmant des écosystèmes terrestres, de la biodiversité, des dynamiques climatiques et des stocks de ressources non renouvelables, en revanche dans nos villes les aménagements et développements urbains prévus à court et moyens terme, restent encore trop modestes en regard des changements climatiques et des adaptations indispensables pour notre avenir.

Malgré 1 million d'arbres sur le territoire du Canton et quelque 44 000 arbres sur le territoire de la Ville, Genève manque d'arbres, d'autant plus que la moitié de ceux-là se trouvent dans les forêts du canton, alors que la majeure partie des besoins se situe dans l'espace urbain. Chaque arbre coupé est replanté certes mais ce n'est pas suffisant sachant que certains quartiers tel que la Praille-Accacias-Vernets vont vivre ces prochaines années une forte densification et le réchauffement climatique nous contraint à réagir, adapter les espèces et s'adapter est devenu un impératif.

Malheureusement, lors du dernier vote budgétaire, la majorité de droite du Conseil municipal a refusé une ligne budgétaire consacrée à la transition écologique ! La végétalisation et les arbres sont indispensables pour préserver la biodiversité et le bien-être des humains. Il faudra qu'on s'adapte !

Selon le rapport NOS-ARBRES1 qui a été rendu récemment après 2 ans d'étude, il serait vraisemblablement dans l'intérêt du bien-être de tous les habitants d'augmenter l'ombrage jusqu'à 25% – nous sommes actuellement à 21% –, au moins, d'ici à 2050. C'est un chiffre bien inférieur à celui d'une ville comme Boston, qui vise les 49% d'ici à 2020, ou Melbourne qui vise les 40% pour 2035 ou encore Lyon avec 30% en 2050. Cette étude indique que « Les arbres à Genève contribuent principalement à la détente, à la connectivité biologique, à l'atténuation des îlots de chaleur et à l'épuration des microparticules dans l'air. Des indicateurs pour ces services ont été cartographiés, ce qui a permis d'identifier des zones prioritaires pour la plantation de futurs arbres. Ces surfaces se retrouvent dans toutes les communes mais surtout dans les quartiers de Plainpalais-Jonction, des Pâquis et dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets.

Nous n'attendrons pas pour notre bien-être c'est maintenant qu'il s'agit de prendre soin de notre Ville et des besoins de ses habitants ! Nous avons donc déposé la motion M-1381 en novembre dernier :

Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050 ?

Ariane Arlotti

Conseillère municipale du groupe EàG en ville de Genève

Bulletin d'information du Parti du Travail genevois
Paraît 10 fois par an
Rédaction, administration
25 Rue du Vieux-Billard
Case Postale 16
1211 Genève 8
pdt-ge@bluewin.ch
www.pdt-ge.org
022 321 79 58
ccp : 12-8747-5
mention : encre rouge
Editeur responsable :
Alexander ENILINE
Maquette :
Alexander ENILINE
Responsable expédition :
Sébastien ECUYER
Ont collaboré à ce numéro :
Alexander ENILINE, Sébastien ECUYER, Hélène ECUYER, Jean-David CHRISTINAT, Ariane ARLOTTI, Tobia SCHNEBLI, Morten GISSELBAEK
Délai de remise des textes :
12 février 2019
Tarif abonnements :
1 an : 20,-
Soutien : 40,-
Donateur : 60 :-

Entre faux débat et vraie répression, le peuple face au président des riches

Ni ses manœuvres d'enfumage, ni les hordes de CRS à ses ordres, ni les mensonges et la propagande permanente des médias bourgeois, ni toute son armée de communicants et d'éditorialistes n'ont permis à Macron et à son régime d'en venir à bout du mouvement des Gilets jaunes. Si vous entendez dire que le mouvement s'essouffle, on vous ment. Il n'a rien perdu de son ampleur, ni de sa détermination.

Il ne le peut d'ailleurs pas, étant donné ce que ce mouvement représente, les raisons qui poussent ses participants à se lever, et la réponse (ou la non-réponse) que lui apporte le pouvoir en place. Car, malgré ou grâce sa diversité irréductible, le mouvement des Gilets jaunes est en son essence un grand mouvement populaire, la convergence de toutes les exaspérations sociales de toutes les classes et couches de la population que le règne du grand capital opprime, une protestation contre la pauvreté, la concentration de la richesse entre quelques mains, l'abandon de régions entières, le démantèlement des services publics, l'exigence d'une vie digne, de justice sociale, de services publics qui répondent aux besoins. Certes, des idées rétrogrades ont pu être exprimes ça ou là, puisque ces idées sont présentes dans une partie des classes populaires, mais, quoi qu'en dise la presse aux ordres, elles sont minoritaires dans le mouvement, et ce n'est pas autour d'elles qu'il se structure. Malgré toutes ses tentatives d'infiltrer le mouvement, l'extrême-droite n'est jamais parvenue d'en prendre la tête, tout simplement puisque ses idées nauséabondes sont en décalages complet avec les revendications sociales qui s'y expriment. Il s'agit tout simplement du plus grand mouvement social en France depuis mai 68. Et, avec la rentrée, les mouvements des étudiants et des lycéens devraient reprendre.

Le régime de Macron, président des riches, au service exclusif de la grande bourgeoisie et refusant de faire quelque concession que ce soit à la moindre revendication de justice sociale, n'a sur répondre que par le mépris de classe, des tentatives d'enfumage tellement grotesques qu'elles ont toujours été contreproductives, et par une escalade de la répression de plus en plus massive.

Face à une foule désarmée, la police française utilise des méthodes de répression inouïes en temps de paix : tirs sans sommation et à large échelle au gaz lacrymogène, au LBD 40 (tirant des balles de caoutchouc de 40 mm, un calibre militaire, et faisant des centaines de blessés, don beaucoup de très graves ; le LBD 40 est équipé d'un viseur, donc les blessures infligées le sont intentionnellement), tabassages, blindés…une véritable guerre civile du gouvernement des riches contre son propre peuple.

Le gouvernement recourt à des mesures de plus en plus dictatoriales (et souvent illégales) : durcissements de la loi, arrestations préventives, diffusion de fake news accusant les manifestants d'être financés par l'étranger, poursuites pénales contre des opposants pour leurs propos (instauration d'un délit d'opinion). Au fond, c'est la démocratie elle-même qui est de plus en plus menacée en France, par une bourgeoisie aux abois prête à instaurer une dictature ouverte pour préserver ses privilèges.

Outre la répression, Macron tente actuellement une manœuvre de diversion : un grand débat public, certes, mais avec des questions choisies par lui : exclu de parler de rétablir l'ISF, d'une répartition plus juste des richesses, par contre, il convient de discuter de quels services publics il faudrait supprimer afin de pouvoir baisser les impôts (question en décalage

complet avec les exigence claires du peuple français). De toute manière, son gouvernement a assez clairement annoncé que, quoiqu'il advienne, il ne changera pas de cap. Causez toujours, on décidera à votre place !

Dans ces conditions, le mouvement de Gilets jaunes n'est pas prêt de s'éteindre, puisque le gouvernement ne fait qu'attiser les causes qui lui ont donné naissance. Difficile à dire à ce stade qu'elle en sera l'issue, mais il est incontestable qu'il est porteur en tout cas que virtualités révolutionnaires bien réelles et dont notre époque à tant besoin. Certes, une issue réactionnaire n'est pas non plus impossible. La responsabilité des communistes de France n'en n'est que plus grande. Quoi qu'il en soit, la France ne sera plus à l'issue celle qu'elle était auparavant, ni son peuple n'oubliera l'expérience qu'il aura acquise dans la lutte et qui l'aura inévitablement transformé. Un mouvement auquel nous ne pouvons par rester indifférents à Genève : l'exigence de justice sociale, cela nous concerne aussi.

Alexander Eniline

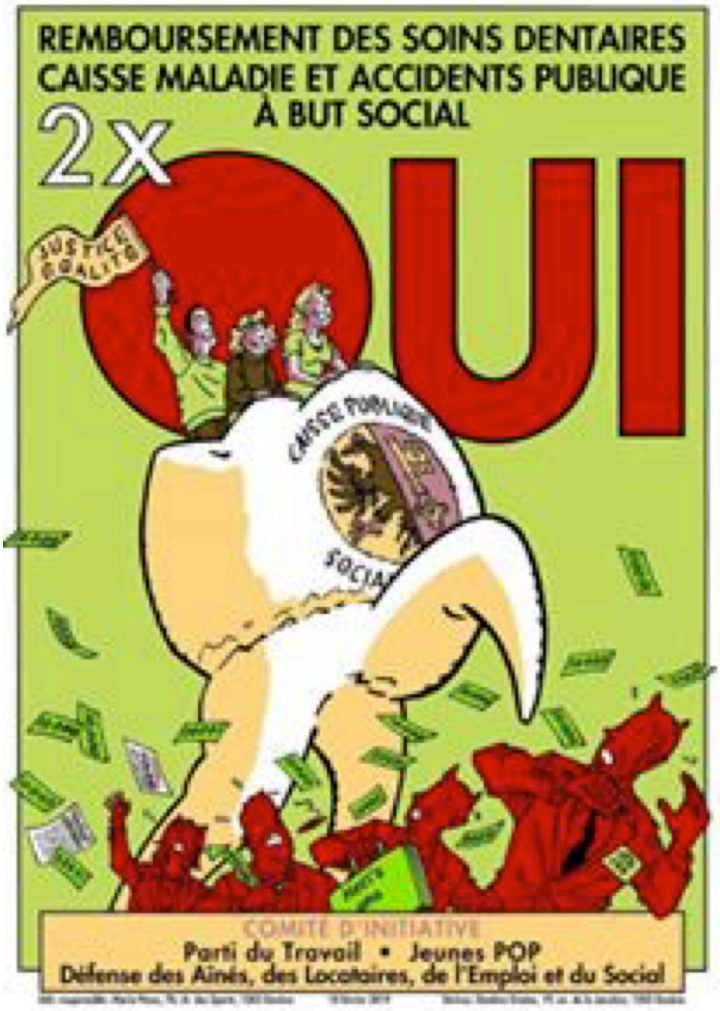

Votations populaires du 10.02.19

Mots d'ordre du Parti du Travail :

Initiative « stopper le mitage » : OUI

Loi sur la laïcité de l'Etat : NON

Initiative pour le remboursement des soins dentaires : OUI

Initiative pour une caisse d'assurance maladie et accident publique genevoise à but social : OUI

Rejoignez-nous !

Fondé en 1944, le Parti Suisse du Travail lutte depuis inlassablement pour les intérêts et aspirations légitimes des travailleurs, pour la rupture avec le capitalisme, pour une nouvelle société socialiste. Vous aussi, rejoignez le Parti du Travail, et sa lutte pour un monde plus juste:

☐ Je souhaite adhérer au Parti du Travail

☐ Je souhaite m'abonner à l'Encre Rouge

☐ Je souhaite recevoir des informations sur le Parti du Travail

Nom :_____

Prénom :_____

Adresse :_____

_____

NPA :_____

Localité :_____

A renvoyer à : Parti du Travail, Case postale 16, 1211 Genève 8
Ou à pdt-ge@bluewin.ch